

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 2 NOVEMBRE 2020 À 20H00 DANS LA SALLE MUNICIPALE

Le conseil de la Municipalité de Brébeuf siège en séance ordinaire ce 2 novembre 2020.

Sont présents à cette séance : M. Martin Tassé, M. André Ste-Marie, M. Clément Légaré, M. Pierre Gauthier, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Marc L'Heureux, maire.

Le directeur général, M. Pascal Caron est également présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE TENUE AVEC PUBLIC

Le quorum ayant été constaté par le directeur général, le maire déclare la séance ouverte. Il est 20h.

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-049 du 4 juillet 2020, la Municipalité de Brébeuf peut tenir son assemblée avec public, tout en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène. Les membres du conseil et les officiers ont toujours l'opportunité d'y participer à distance s'ils présentent une condition médicale particulière, selon l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020. De plus, la présente séance sera également enregistrée afin d'être publicisée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

200132

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M. Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter l'ordre du jour suivant proposé :

1. *Ouverture de la séance tenue avec public*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Ratification du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020*
4. *Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer – Fonds d'Administration*
5. *Administration*
 - 5.1. *Dépôts des états comparatifs*
 - 5.2. *Autorisation d'un financement temporaire avec la Caisse populaire Desjardins*
 - 5.3. *Désignation de personnes autorisées aux comptes BELL / BELL*
 - 5.4. *Désignation de personnes autorisées aux comptes COGECO*
 - 5.5. *Octroi de dons*
6. *Transport*
 - 6.1. *Contrat de déneigement et sablage des trottoirs et stationnements 2020-2021*
7. *Hygiène du Milieu*
 - 7.1. *Adoption du budget de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest*
8. *Varia*
9. *Parole aux membres du conseil*
10. *Période de questions*
11. *Levée de la séance*

ADOPTÉE

3. RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2020

200133

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M.Alain St-Louis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 5 octobre 2020 soit adopté.

ADOPTÉE

4. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

200134

IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia
APPUYÉ PAR M. Martin Tassé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 31 octobre 2020 totalisant la somme de 94362.16 \$ et regroupant les chèques 10592 à 10622, et la liste des prélèvements totalisant la somme de 34805.80 \$ et regroupant les prélèvements no 3886 à 3941 soient approuvées.

ADOPTÉE

5.1. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorière adjoint, M.Pascal Caron, dépose les états comparatifs sur l'état des revenus et dépenses, comparant les résultats de l'exercice courant et précédent ainsi que les résultats budgétés et prévus. Ce rapport a été transmis aux membres du conseil le 20 octobre 2020.

5.2. AUTORISATION D'UN FINANCEMENT TEMPORAIRE AVEC LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS

200135

CONSIDÉRANT la résolution 200125 adoptée le 5 octobre 2020, nécessitant une modification du nom de la Caisse populaire;
ATTENDU QUE le montant réservé par le programme de la TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec) 2019-2023 est de 863123.00\$ pour la Municipalité de Brébeuf;
ATTENDU QUE la municipalité doit acquitter l'ensemble des coûts des travaux avant de réclamer le montant de la subvention;
IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M.Alain St-Louis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de Brébeuf autorise que la Municipalité de Brébeuf transige avec la Caisse populaire Desjardins de Mont-Tremblant pour le financement temporaire des travaux qui seront autorisés par le MAMH dans le cadre de sa programmation de la TECQ 2019-2023.
Le montant total de l'emprunt temporaire pour couvrir les frais correspond à la subvention pré-approuvée, soit 863123\$; plus les frais d'intérêts.
QUE le maire, M. Marc L'Heureux et la secrétaire-trésorière, Mme Annie Bellefleur, soient autorisés à signer tout document relatif à ce financement.
Que cette résolution remplace et abroge la résolution 200125.

ADOPTÉE

5.3. DÉSIGNATION DE PERSONNES AUTORISÉES AUX COMPTES – BELL / BELL MOBILITÉ

200136

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf a adhéré aux services de téléphonie de BELL / BELL MOBILITÉ et à cette occasion avait nommé M.Pascal Caron, directeur général, Annie Bellefleur, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière ainsi que Karine Sigouin, secrétaire-comptable comme personnes autorisées aux comptes;
ATTENDU QU'il y a lieu de changer une personne désignée, Mme Karine Sigouin comme elle n'est plus à l'emploi de la Municipalité;
IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé
APPUYÉ PAR M.André Ste-Marie
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M.Pascal Caron, directeur général et Mme Annie Bellefleur, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière demeurent autorisés ;

ET QUE Mme Isabelle Labelle, secrétaire-comptable soit désignée personne autorisée aux comptes chez BELL / BELL MOBILITÉ, en remplacement de Mme Karine Sigouin et que tous soient investis de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

5.4 DÉSIGNATION DE PERSONNES AUTORISÉES AUX COMPTES – COGECO

200137

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf a adhéré aux services de téléphonie et internet de COGECO et à cette occasion avait nommé M.Pascal Caron, directeur général, Annie Bellefleur, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière ainsi que Karine Sigouin, secrétaire-comptable comme personnes autorisées aux comptes;

ATTENDU QU'il y a lieu de changer une personne désignée, Mme Karine Sigouin comme elle n'est plus à l'emploi de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE M.Pascal Caron, directeur général et Mme Annie Bellefleur, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière demeurent autorisés ;

ET QUE Mme Isabelle Labelle, secrétaire-comptable soit désignée personne autorisée aux comptes chez COGECO, en remplacement de Mme Karine Sigouin et que tous soient investis de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

5.5 OCTROI DE DONS

200138

ATTENDU QUE la municipalité de Brébeuf a reçu des demandes de dons de certains organismes ;

ATTENDU QU'il est opportun pour la municipalité d'octroyer ces dons;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M.Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité de Brébeuf octroie les dons suivants :

- Fondation médicale des Laurentides : 250\$
- Habillons un enfant : 250\$

ADOPTÉE

6.1 CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET SABLAGE DES TROTTOIRS ET STATIONNEMENTS 2020-2021

200139

ATTENDU QUE Prévost Déneigement dépose une offre de service pour le déneigement et sablage des trottoirs et stationnements pour la saison hivernale 2020-2021 d'un montant total de 15119.21\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service est conforme au cahier de charges soumis;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de confier le travail de déneigement et sablage des trottoirs et stationnements pour la saison hivernale 2020-2021 à Prévost Déneigement conformément à son offre de service.

ADOPTÉE

7.1 ADOPTION DU BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE L'OUEST

200140

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest a adopté le 23 septembre 2020 ses prévisions budgétaires pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires adoptées par la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest doivent être adoptées par au moins les deux tiers des municipalités dont le territoire est soumis à sa juridiction;

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie

APPUYÉ PAR M.Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2021 tel qu'adoptées par la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest le 23 septembre 2020 et dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

8. VARIA

9. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire fait état aux membres du conseil que les contribuables avaient l'opportunité de transmettre des commentaires et des questions via courriel et téléphone étant donné que la séance se déroule avec public restreint.

Aucun commentaire ou question n'a été reçue précédemment à cette assemblée.

De plus, les personnes présentes à l'assemblée ont l'opportunité de s'exprimer.

La période de questions s'est déroulé de 20h12 à 20h18.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

200141

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance. Il est 20h19.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général